

A S^t Just le 9 mars 2026.

Modifications des horaires : Une explication s'impose !



Le mercredi 4 mars 2026, la **CGT DS Smith S^t Just** a appris par hasard que la direction comptait modifier les horaires des salarié.es de la **MO2** le vendredi 6 mars 2026 sans plus de précision.

De tout temps, dès lors que ce type de pratique devait se mettre en place, la direction **avait la décence d'en informer** les élu.es du **CSE**. Même si cela doit normalement passer par information-consultation de l'instance, les élu.es **CGT DS Smith S^t Just ne se sont jamais opposé.es dès lors que**

l'information était donnée et que les salarié.es concerné.es étaient volontaires.

C'est donc tout naturellement que la **CGT DS Smith S^t Just** a saisi la direction en l'alertant sur la façon de fonctionner en précisant que **cela constituait un délit d'entrave**. Cette dernière a tout de même **reconnu que la remarque de notre organisation syndicale était fondée.**

La direction **aurait donc pu passer l'information** à l'ensemble des élu.es du **CSE** et **maintenir les horaires** dans la mesure où elle indiquait que cela était à la demande des salarié.es. Mais non, notre direction préférant déclencher des « *conflits stériles* », **cette dernière a fait le choix délibéré de finalement d'annuler le changement en stigmatisant celles et ceux qui ont voulu faire respecter le droit du travail.**

Il serait grand temps que la **direction cesse de prendre les élu.es pour des imbéciles et qu'elle assume ses nombreux manquements en matière de droit au travail !**

Quant aux « *PASNOUS-PASNOUS* » qui **avait aussi alerté la direction et qui tente après coup de « travestir » la vérité**, libre à eux de **ne plus assumer leur position de départ !**

La CGT DS Smith S^t Just.